

Processus d'évaluation

Conformément à la loi, en amont du lancement du processus d'évaluation (année N-1), l'université ou la coordination territoriale reçoit un courrier lui demandant de faire son choix quant à l'opérateur en charge de son évaluation: ce peut être le Hcéres, une autre agence reconnue, ou un processus organisé par l'établissement lui-même. Dans ces deux derniers cas, le courrier précise les modalités de validation par le Hcéres des procédures d'évaluation qui seront mises en œuvre.

Les étapes du processus d'évaluation

L'évaluation d'une université ou d'une coordination territoriale se déroule en trois étapes majeures:

- Préparation de l'évaluation,
- Visite de l'établissement,
- Production du rapport d'évaluation.

Certains de ces étapes sont internes au Hcéres, d'autres sont partagées avec les acteurs de l'institution évaluée. Si l'on se centre sur celles qui sont partagées entre le Hcéres et les évalués, le processus se décompose comme suit:

- Présentation des modalités d'évaluation par le Hcéres sur site (année N-1);
- Consultation de l'institution évaluée pour choix des dates de visite, appel à proposition de profils d'experts pour le comité de visite;
- Dépôt du rapport d'autoévaluation, du document de présentation des axes stratégiques pour le contrat à venir et des annexes (année N);
- Rencontre entre les principaux acteurs concernés du Hcéres et l'équipe de direction de l'institution évaluée pour recueillir l'expression de ses attentes vis-à-vis de l'évaluation et présenter les membres du comité d'experts, le cas échéant;
- Envoi à l'institution évaluée d'une lettre par le/la président/e du comité d'experts annonçant les principaux questionnements du comité;
- Organisation concertée Hcéres/institution évaluée du planning des entretiens prévus pour la visite;
- Visite du comité d'experts;
- Envoi du rapport provisoire pour phase contradictoire avec l'institution évaluée;
- Envoi du rapport définitif à la coordination territoriale et sollicitation pour une lettre d'observations;
- Publication sur le site internet du Hcéres du rapport d'évaluation définitif, assorti d'une lettre d'observations produite par l'institution évaluée.

ACCÈS AUX DOCUMENTS MÉTHODOLOGIQUES PAR CAMPAGNE D'ÉVALUATION

- Évalué en 2019-2020 (vague A)
- Évalué en 2020-2022 (vague B)
- Évalué en vague C
- Évalué en vague D
- Évalué en vague E

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CAMPAGNES D'ÉVALUATION PAR VAGUE



Carte des vagues : qui est évalué et quand ?